

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20121126_DL_05

OBJET :
**CONVENTION DE FINANCE-
MENT DU CG80 POUR SON
ACCES A LA NOUVELLE
MESSAGERIE**

Date de convocation :
30 octobre 2012

Date de séance :
26 novembre 2012

Date d'affichage :
7 décembre 2012

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération du 16 janvier 2012 portant sur la charte du service mutualisé de messagerie collaborative
- Vu le projet de convention déterminant les conditions de financement par le conseil général de son adhésion au service de messagerie électronique,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions de financement par le conseil général de son adhésion au service de messagerie collaborative est adopté.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération